



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 28/03/2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 29/03/2013	N° d'enregistrement F03113 P0125
--	---	--

1. Intitulé du projet

Aménagement du secteur nord de la Cariérasse

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°=33	Réalisation d'une zone d'aménagement concertée de 4,7 ha destinée à accueillir du logement, dont la SHON créée est estimée aujourd'hui dans une fourchette de 15000 à 19000m2 suivant la proportion de collectifs par rapport à l'individuel.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'une opération d'aménagement sur le site de la Cariérasse Nord, représentant environ 4,7 ha dont 37 % d'emprise publique, 150 à 220 logements dont 30% de logements aidés pour partie sous forme de logements individuels sur des parcelles de 200 à 500 m².

4.2 Objectifs du projet

- Programmation d'une continuité de l'urbanisation du quartier du Puech (ZAC Nord) jusqu'à la RD619 (route de Saint Félix de Lodez) permettant de compléter son accessibilité par la création d'un giratoire sur la RD et branchement de la voie d'accès structurant la ZAC, les quartiers nord et les équipements scolaires (collège, école primaire en cours de construction).
- Finalisation de l'aménagement du secteur nord de la commune circonscrit au versant sud, pentant côté village en complétant l'urbanisation de quelques îlots de logements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation de deux bassins de rétention, de voiries et réseaux divers de desserte de la ZAC, aménagements paysagers des espaces publics.

Le projet nécessitera l'évacuation de déblais ; le projet étant excédentaire pour environ 10 à 15 000 m³.

Le phasage de l'opération reste à déterminer en fonction du rythme de commercialisation (sans doute 2 à 3 tranches).

Le giratoire d'accès (hors ZAC) sera réalisé par le Conseil Général.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le quartier s'inscrit de part et d'autre de la voie d'accès au quartier du Puech depuis la RD 619. Le maillage de voiries intègre le chemin de Las Fontanelles permettant de maintenir la desserte des maisons existantes, assurer un nouvel accès à l'école en cours de construction, maintenir l'accès aux parcelles agricoles. Il s'inscrit en continuité des voiries secondaires du quartier du Puech qui avaient anticipé l'extension.

La composition du plan masse s'appuie sur la topographie du site en terrasses pour limiter les mouvements de terrain. La composition des îlots privilégie une orientation sud des parcelles. Le quartier propose des surfaces cessibles majoritairement pour du logements individuels. Quelques collectifs pourront être implantés en continuités des façades bâties côté RD pour structurer et composer l'entrée du village. Les espaces publics se composent principalement du réseau de voirie et d'un espace paysager intégrant les ouvrages de régulation hydraulique en point bas et en continuité des espaces verts du Quartier du Puech.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, la réalisation de ce projet en continuité du quartier du Puech est soumis à déclaration conformément à la rubrique 2.1.5.0 (rejet d'eaux pluviales) du tableau de la Nomenclature annexé à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement. L'élaboration de ce dossier est en cours.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Zone d'Aménagement Concertée

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie globale du projet	4,7 ha
estimation des emprises bâties	20%
estimation des emprises publiques	37%
nombre de logements (suivant proportion d'individuels)	150 à 220 logements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Saint André de Sangonis
Département de l'Hérault

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 29'45 " E

Lat. 43° 39'08 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Concernant l'occupation du sol la totalité du site est vierge de toute construction. Zone cultivée à l'origine, le site présente une alternance aujourd'hui de terrasses de vignes et de friches au contact des travaux de la "ZAC Nord" et de l'école. Son environnement immédiat au nord sera à court terme composé d'une urbanisation principalement résidentielle, ainsi que d'une école et des ouvrages de rétention du quartier du Puech. Alors qu'à l'est au delà de la ligne de crête, la vocation agricole du territoire devrait être maintenue.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Révision simplifiée en cours du PLU de Saint André de Sangonis pour ouvrir les parcelles concernées par le projet en zone AU.
Règlement proposé: AUz

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Haute Vallée Sud de l'Hérault approuvé par arrêté préfectoral le 11 juin 2007. Cependant le projet est en dehors de toute zone inondable.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-SIC:FR9101388 « Gorges de l'Hérault » situé à plus de 4 kilomètres de la zone d'étude, -SIC:FR9102007 « Mines de Villeneuve » situé à plus de 8 kilomètres de la zone d'étude, -ZPS:FR9112002 « Salagou » situé à plus de 6km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création de voirie en profil rasant et de deux bassins. Le projet sera globalement excédentaire (environ 10 à 15000 m3 dont 7000 m3 pour les bassins)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Cabinet CBE (Barbanson) a mené une étude et des recensements en 2010 et 2011 sur l'ensemble du site de la ZAC du Puech, y compris le site concerné par le présent projet. Sa prise en compte a permis d'affiner le périmètre de projet afin de limiter l'impact écologique en excluant de la zone de projet les parcelles disposant de la Bugrane Pubescente et après confirmation de la faible
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création de voirie en profil rasant et de deux bassins. Le projet sera globalement excédentaire (environ 10 à 15000 m3 dont 7000 m3 pour les bassins)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Cabinet CBE (Barbanson) a mené une étude et des recensements en 2010 et 2011 sur l'ensemble du site de la ZAC du Puech, y compris le site concerné par le présent projet. Sa prise en compte a permis d'affiner le périmètre de projet afin de limiter l'impact écologique en excluant de la zone de projet les parcelles disposant de la Bugrane Pubescente et après confirmation de la faible sensibilité environnementale du périmètre retenu.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4,7 ha de terres agricoles
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD 619 se trouve à proximité immédiate. Seule une partie se trouve dans la bande des 100 m affectée par le bruit qui fera l'objet de prescriptions d'isolement acoustique, conformément aux art 5 et 9 de l'arrêté du 30 mai 1996.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installation de candélabres pour la future voirie. Ils seront conforme à la réglementation concernant l'orientation vers le sol et leurs principes directionnels. De plus le projet se situe en continuité de l'urbanisation existante, sur le versant urbain et non agricole. L'impact sera donc limité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gestion pluviale du site via 2 bassins de rétention en série permettant de réguler le débit et offrant une protection centennale avec un débit de fuite calé sur le débit actuel d'occurrence biennale de la zone d'étude. Le rejet est prévu dans le fossé du chemin des Fontanelles (l'exutoire reste donc inchangé)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	150 à 220 logements supplémentaires engendrent une population de l'ordre de 345 à 500 habitants. La capacité de la station d'épuration de Saint André permettra d'accueillir ces effluents
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Urbanisation contenue sur le versant sud orientée vers le village, donc très faible impact visuel depuis l'environnement agricole et naturel du territoire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la suppression de parcelles viticoles mais ne remet pas en cause l'économie des exploitations existantes sur la commune. De plus le secteur est affiché en zone "à urbaniser" au PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Impacts cumulés avec la ZAC Nord, récemment viabilisée et ayant fait l'objet d'une étude d'impact au stade du dossier de création, de compléments d'étude d'impact et de mesures compensatoires.

Concernant les autres projets connus :

- Le convoyeur de la carrière située sur les berges de l'Hérault. Ce projet se situe sur la commune à l'opposée du village et ne présente pas d'impact cumulé avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de son ampleur, de son implantation en continuité de l'urbanisation, circonscrit au versant déjà urbanisé, ayant tenu compte de l'étude faunistique et floristique du Cabinet Barbanson pour la délimitation du périmètre, nous considérons que l'impact sur l'environnement reste faible.

Le site est éloigné et en dehors des zones d'inventaire patrimonial, et des zones de protections réglementaires, mais proche d'une ZIC et d'une ZPS. Des recensements ont été réalisés en 2010 et 2011 par le Cabinet CBE, et ils ont mis en évidence la présence d'une plante à préserver : La Bugrane Pubescente. Afin de la conserver, la parcelle concernée a été exclue du périmètre du projet. Pour l'avifaune, des continuités arbustives et arborées seront proposées dans le cadre de l'aménagement du quartier. La période d'intervention pour les travaux de terrassement évitera la période du 15 mars au 31 juillet permettant d'atténuer les impacts et d'avoir des impacts résiduels très faibles.

Concernant l'imperméabilisation liée à l'urbanisation, les ouvrages hydrauliques sont envisagées en points bas du site et le projet fera l'objet d'un dossier loi eau.

Dans un processus de concertation et dans le cadre de la procédure de ZAC, une concertation est d'ores et déjà engagée permettant aux riverains et à la population d'être associée à la conception du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Saint André de Sangonis** le, **27 mars 2013**

Signature

Le Maire,
Bernard DOUYSSET

